

PARC NATIONAL DES ÎLES-DE-BOUCHERVILLE

CAMPING

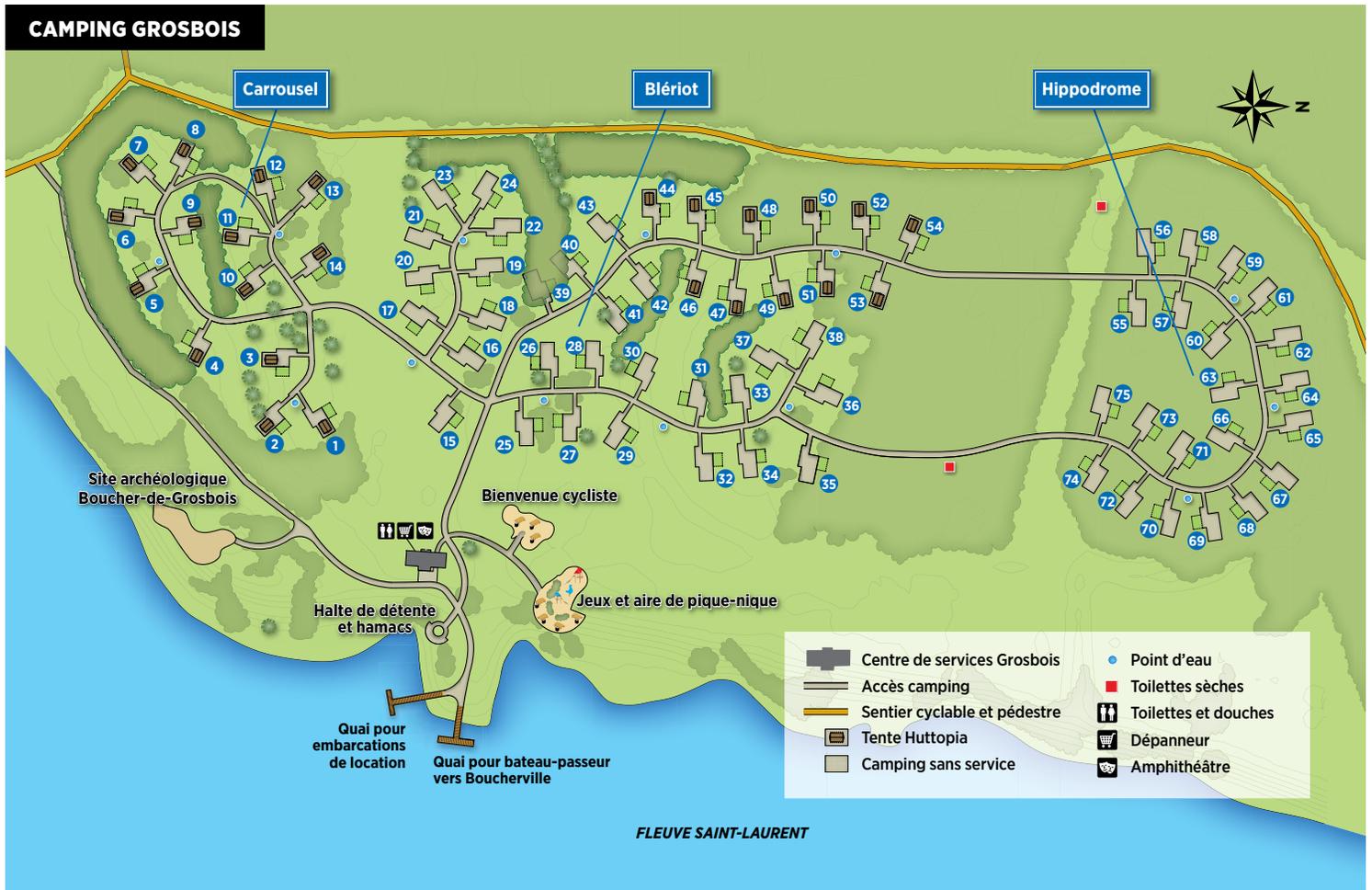
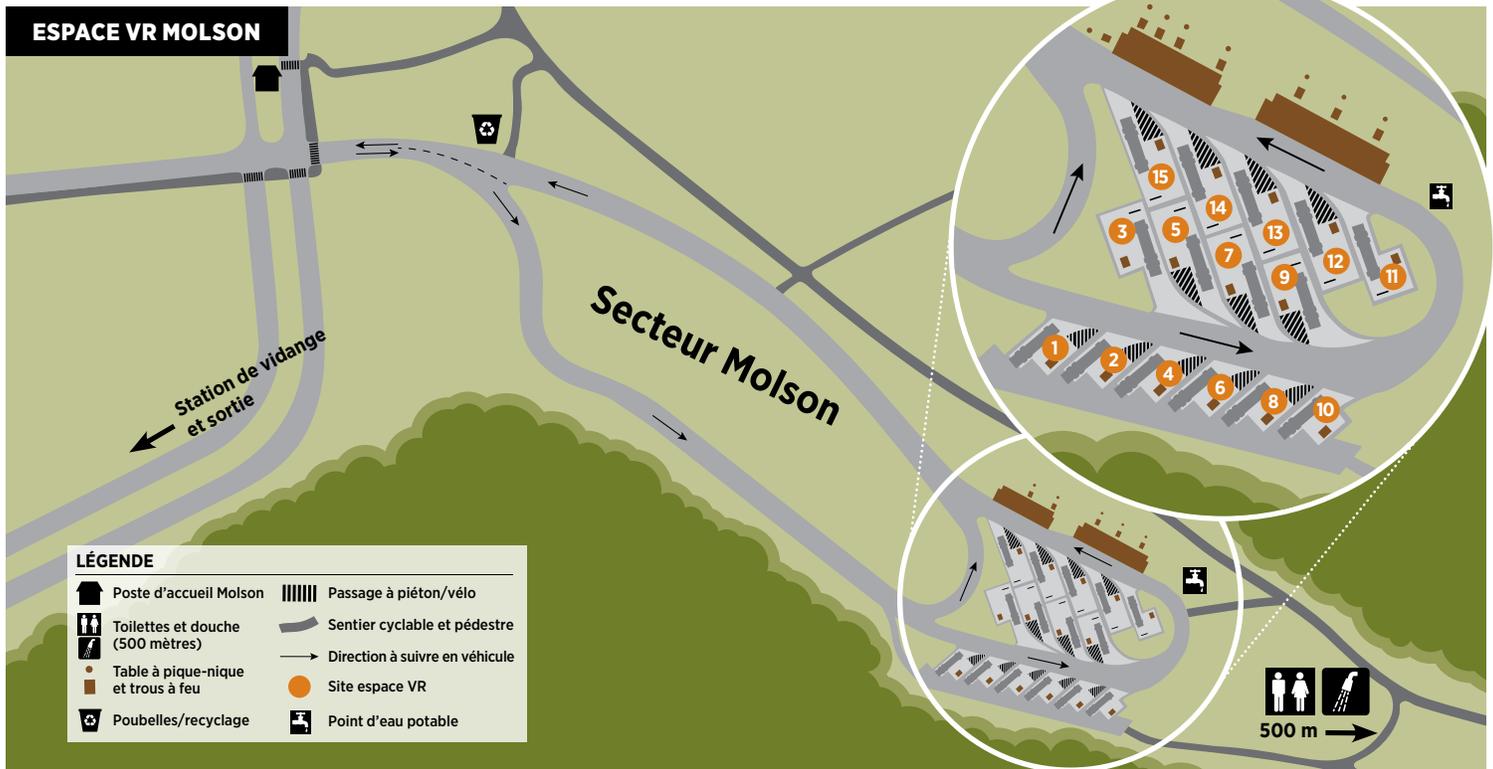




Photo : Béatrice Trudeau-Duquette

Vous cherchez des activités à faire lors de votre séjour ?

Consultez notre guide découverte, vous y trouverez une foule d'activités pour explorer le parc et ses secrets!



NOS PARCS NATIONAUX

Des territoires protégés offrant une connexion à la nature, pour nous et les générations futures.

Avec des millions de visites tous les ans dans nos parcs nationaux, chaque comportement nuisible peut causer des dommages permanents à l'environnement, en plus d'affecter l'expérience des autres visiteurs. Pour profiter longtemps de cette nature exceptionnelle, prenons-en soin.

5 bons comportements à adopter en camping



Ne pas nourrir les animaux

Ranger la nourriture hors de leur portée

Rester dans les sentiers et les espaces aménagés

Ne pas ramasser d'éléments naturels (plantes, bois mort...)

Respecter la quiétude des lieux et le couvre-feu

Merci et bon séjour en nature!

PRÉSENCE D'HERBE À LA PUCE

L'herbe à la puce est une plante mal aimée, et pour cause !

La toucher directement ou entrer en contact avec un objet contaminé peut occasionner des irritations cutanées assez graves. Afin d'éviter ces inconforts, assurez-vous de la reconnaître aisément. Malgré tout, le meilleur moyen de s'en protéger est de demeurer sur les sentiers et d'être attentif aux panneaux indiquant une forte présence de cette plante.

Camping Grosbois : présence accrue de l'herbe à la puce aux sites 47 à 75.



RÈGLES DE VIE AU CAMPING

- Ne laissez pas de traces de nourriture à portée des animaux pour éviter de les attirer.
- Le piétinement est dommageable pour la végétation. Évitez de marcher en dehors des sentiers et endroits prévus à cette fin.
- Pour conserver la quiétude des lieux, le couvre-feu est en vigueur de 23h à 8h et l'utilisation des génératrices est tolérée entre 10h et 20h.
- Les chiens sont admis dans l'Espace VR mais interdits dans le camping Grosbois. La randonnée avec votre compagnon canin est cependant limitée à certains endroits, selon certaines conditions. Consultez les règles d'encadrement et les endroits autorisés au www.sepaq.com/animaux.
- Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 6 personnes (max. 4 adultes pour le prêt-à-camper traditionnel).
- Des tentes ou tente-cuisine sans fond ainsi que de l'éclairage décoratif ne sont pas permis sur les sites de l'espace VR.
- Un emplacement de camping traditionnel peut accueillir un maximum de 2 tentes.
- Un seul véhicule et/ou équipement récréatif peut être stationné par emplacement, à condition, toutefois, que le stationnement soit autorisé et accessible.
- Les feux de camp ou de cuisson sont permis aux endroits aménagés à cette fin et doivent être sous surveillance constante. Prenez soin de bien éteindre le feu avant de partir ou d'aller dormir.
- Veuillez déposer vos matières résiduelles dans les contenants prévus à cette fin.